

REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Place de la restauration dans le projet de l'école

Dans le cadre de son fonctionnement le Lycée Franco-Hellénique Eugène DELACROIX (LFHED) offre un service de restauration collective aux élèves qu'il accueille.

La période pendant laquelle les enfants sont scolarisés est déterminante pour l'apprentissage et l'acquisition de comportements sains. La restauration à l'école est un élément important de cet apprentissage.

La qualité des repas, leur quantité, les conditions dans lesquelles ils sont pris ont sur la santé, le développement physique et intellectuel des enfants et des adolescents, un impact indiscutable.

Le Restaurant Scolaire est un espace où les valeurs pédagogiques enseignées au LFHED trouvent leur place et s'expriment dans la convivialité des repas pris en commun. Les missions d'éducation à la santé sont conduites également dans ce cadre au profit des élèves de la maternelle à la terminale.

Au terme d'un appel d'offre, une société sera sélectionnée cette année pour assurer en exclusivité le service de restauration de midi destiné aux élèves et au personnel de l'établissement pour la période 2023-2026 (reconductible 2 fois une année). La société obtiendra également la gestion du service snack.

L'inscription aux prestations fournies par le prestataire n'en est pas pour autant obligatoire. Les parents qui le souhaitent peuvent donner à leurs enfants des pique-niques préparés à la maison. Ceux-ci seront pris au Restaurant Scolaire aux horaires prévus pour leur classe et catégorie d'âge.

Pendant pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire l'école attire l'attention des parents sur la nécessité d'équiper leur enfant d'un sac réfrigéré et de donner un pique-nique constitué d'aliments qui se conservent aisément.

Pour les élèves qui achètent en autonomie leur repas ou snacks nous alertons les parents sur le fait que les achats peuvent ne pas être conformes à une alimentation saine.

Dans tous les cas les parents devront inscrire leurs souhaits sur la plateforme EDUKA , indiquant si l'enfant est inscrit au service ou s'il apporte son repas. Cette inscription pour être prise en compte devra être enregistrée, au plus tard, le 24 août 2023 pour la prochaine rentrée.

1. Confection des Repas

Le prestataire s'engage à assurer la bonne marche et la qualité du service de restauration, la continuité de la confection des repas et de leur mise à disposition aux élèves et au personnel de l'établissement.

Le prestataire veille à l'équilibre de la valeur nutritionnelle des aliments qui rentrent dans la confection des repas, en fonction notamment de leur apport en protéines, lipides et glucides. Les repas sont confectionnés dans l'esprit du Régime Méditerranéen (art7 FEK 2135- 27-08-2013 ΥΠ_Γ.Π._ΟΙΚ 81025) de la loi grecque, en recourant à l'huile d'olive exclusivement et en évitant les fritures et les graisses animales.

Le prestataire veille à ce que le transport, le stockage, la remise en température et le service des repas soient conformes aux règles de sécurité et d'hygiène en vigueur en Grèce.

L'approvisionnement est effectué sur le plan qualitatif et quantitatif conformément aux règles et aux normes d'hygiène concernant la restauration scolaire.

Le prestataire est responsable de l'élaboration des menus mensuels. Ils sont communiqués à la Directrice Administrative et Financière, qui les transmet pour commentaires à l'ensemble de la commission cantine.

Dûment visés ensuite par la nutritionniste du prestataire, ils sont publiés en français et en grec sur le site de l'établissement <http://lfh.edu.gr/restauration-scolaire> avant le début de chaque mois.

Ils sont affichés en langue française et grecque à l'entrée de l'école, du restaurant et sur les panneaux d'affichage installés par le LFHED.

Ils indiquent la date, la dénomination précise de chacun des plats servis, l'analyse calorique et la valeur nutritionnelle.

En cas de modification du menu prévu, le prestataire informe immédiatement par écrit (e-mail) le LFHED, par l'intermédiaire de la DAF qui prévient ou informe la commission cantine sur la nature et les raisons de la modification.

Une commission cantine, réunissant le prestataire, la direction de l'établissement, des enseignants, des élèves élus du CE et des parents élus ou non mais désignés par l'association des parents d'élèves à laquelle ils appartiennent, examine tous les trimestres l'ensemble des problèmes rencontrés afin d'améliorer tout ce qui peut l'être. La commission cantine élabore en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école des projets d'éducation à la nutrition saine.

Les prix des repas sont négociés chaque année scolaire pour l'année scolaire suivante. La facturation et l'encaissement de la restauration sont assurés par le service de l'Intendance du LFHED.

Les élèves boursiers bénéficient uniquement des prestations Petit Menu et Menu, en fonction de leur âge.

Celles-ci sont réglées directement par l'établissement. En cas de quotité partielle les parents règlent la différence.

2. Lieux de Restauration et Horaires

Le *Restaurant Scolaire* au rez-de-jardin (niveau N-1) est ouvert à partir de 7h45 pour les élèves. Il est accessible jusqu'à 14h pour les repas et jusqu'à 15h pour le snack.



Il est composé de la salle de restauration, d'une salle à manger séparée pour les maternelles et les primaires et de la salle de restauration du personnel.

La *caféteria* en terrasse (niveau N +3) est ouverte à partir de 7h45 pour les élèves jusqu'à 14h30. Elle est composée d'une salle et d'espaces couverts en plein air.

L'accès en est exclusivement réservé aux élèves du Collège et du Lycée.

Nous remercions les parents de rappeler à leurs enfants les règles d'un bon comportement, consistant à jeter correctement dans les poubelles les restes de leur repas.

3. Surveillance des Repas

L'accès, l'installation et la surveillance des élèves pendant les repas est de la responsabilité exclusive du LFHED et de la vie scolaire.

Le prestataire veillera en cas de problème avec un élève à adresser un rapport par mail à la DAF et à la CPE de l'école qui traiteront la situation conformément au règlement de l'école.

4. Les Repas

Le prestataire fournit sur place dans le *Restaurant Scolaire* les types de repas suivants :

MATERNELLE ET PRIMAIRE

Les élèves de Maternelle et du Primaire sont installés dans le *Restaurant Scolaire*.

A l'heure du repas, les plateaux individuels sont disposés avant l'arrivée des élèves.

Le pain est proposé en libre accès après l'installation des élèves et le dessert est servi en fin de repas afin que les enfants mangent de manière correcte de chaque plat proposé, dans l'ordre du menu. Les prestations qui leurs sont destinées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

| Classes | Heure | | Type |
|------------------|----------------|----------------|--|
| | de | à | |
| Maternelle GS | 11h00 12h00 | 11h50 12h45 | Petit Menu Entrée - Plat chaud - Dessert |
| CP & CE1 | 11h00 | 11h20/25 | |
| CE2 & CM1 | 11h30/35 | 11h50/55 | Menu Entrée - Plat chaud - Dessert |
| CM2 | 12h05/10 | 12h30/40 | |

La composition du **Petit Menu** et le **Menu** doit impérativement respecter les fréquences suivantes au minimum :

Entrée : salades avec diverses crudités 4 fois par semaine

Plat Chaud : poisson 1 fois par semaine

Viande rouge : 1 fois par semaine

Volaille : 1 fois par semaine

Si le plat principal n'est pas protéinique il sera accompagné de fromage

| | | |
|------------|------------------|-------------------------------|
| Garniture: | légumes bouillis | 3 fois par semaine au minimum |
|------------|------------------|-------------------------------|



Ευγένιος Ντελακρού
Lycée Franco-Hellénique

| | | |
|-----------|-------------------|--|
| Dessert : | fruits | 2 fois par semaine |
| | produits laitiers | 2 fois par semaine en portion individuelle |
| | pâtisseries | 1 fois par semaine |

COLLEGE & LYCEE

| Classes | Heure | | Type |
|-------------------|-------|-----------------|--|
| | de | à | |
| Collège- Lycée | 12h05 | 13h30 selon EDT | Menu Entrée - Plat chaud - Dessert |
| | | | Plat du Jour Salade – Plat chaud protéines |

La composition du **Menu** doit impérativement respecter les fréquences suivantes au minimum :

Entrée : salades avec diverses crudités 4 fois par semaine

Plat Chaud : poisson 1 fois par semaine

Viande rouge : 1 fois par semaine

Volaille : 1 fois par semaine

Si le plat principal n'est pas protéiné il sera accompagné de fromage.

| | | |
|-------------------|------------------|-------------------------------|
| Garniture: | légumes bouillis | 3 fois par semaine au minimum |
| Dessert : | fruits | 2 fois par semaine |
| | produit laitiers | 2 fois par semaine |
| | pâtisseries | 1 fois par semaine |

Le **Plat du Jour** est composé de plats protéinés accompagnés de légumes et d'une salade

5. Les Snacks

Les prestations **Snacks** sont disponibles à la *Cafétéria*. L'accès en est exclusivement réservé aux élèves du Collège et du Lycée.

La liste des produits disponibles se conforme aux règles en vigueur en Grèce pour la restauration scolaire des écoles publiques et privées : FEK 2135- 27-08-2013 ΥΙΓ_Γ.Π._ΟΙΚ 81025.

Elle est constituée de SALADES, PRODUITS LAITIERS, FEUILLETES, SANDWICH, GATEAUX, FRUITS, EAU et JUS DE FRUIT.

D'autres BOISSONS fraîches ou chaudes sont disponibles à la cantine du bas uniquement pour les adultes. Se référer à l'Annexe 1 – Liste **Snacks** & Tarif.

Les prestations proposées font l'objet d'une validation trimestrielle quant à leur consistance, leur prix sont fixés par le prestataire en début d'année scolaire et ne peuvent pas faire l'objet d'augmentation en cours d'année.

6. Prestations Complémentaires

Le prestataire sur demande peut adapter les menus en raison de prescriptions médicales aux



besoins d'un élève, à la seule condition qu'un PAI (projet d'accompagnement individualisé, documenté par un médecin et signé par toutes les parties) ait été établi avec l'établissement. En cas de contrainte liée à la religion, celle-ci pourra être prise en compte si elle a été dûment signalée à la vie scolaire.

Le prestataire réalise chaque année neuf (9) **Repas Spéciaux** : « REPAS DE RENTREE », « REPAS DE TOUSSAINT », « REPAS DE NOEL », « REPAS DE CHANDELEUR », « REPAS DE TSIKNOPEMPTI », « REPAS FETE NATIONALE DU 25 MARS », « REPAS DE PAQUES », « REPAS PRINTEMPS », « REPAS DE FIN D'ANNEE ».

A l'occasion des sorties organisées par l'établissement et donc en cas d'impossibilité d'utiliser le service restauration de l'établissement (excursions, sorties pédagogiques) le prestataire propose aux élèves une boîte **Lunch Box** (Pique-nique).

La **Lunch Box** est composée d'une boisson, d'un sandwich et d'un dessert.

Les **Repas Spéciaux** et **Lunch Box** sont facturés aux prix normaux du **Petit Menu** ou du **Menu**, selon la catégorie de l'élève.

7. Inscription, Renouvellement, Interruption, remboursements

L'inscription au service de restauration ou son renouvellement ne sont pas automatiques, elles doivent être effectuées via le portail EDUKA après l'inscription au LFHED.

Il est impératif en cas de souhait de résiliation d'en informer l'administration avant la fin du trimestre précédent l'arrêt (secinscriptions@lfh.gr) car tout trimestre entamé est dû.

En cas de maladie qui dépasse trois jours consécutifs, le remboursement des frais de restauration est possible sur présentation d'un certificat médical, dans ce cas le remboursement se calcule ainsi : coût du forfait annuel divisé par le nombre de jours d'ouverture du service, prévu au calendrier scolaire.

Dans tous les autres cas, fermeture de l'école pour des raisons climatiques ou de force majeure, le remboursement est possible selon les mêmes modalités si la fermeture excède les 3 jours ouvrables consécutifs.

8. Tarifs des prestations

Une carte de paiement est distribuée à tous les élèves du secondaire inscrits au forfait, qui doivent la présenter à chaque passage en caisse.

| Type de menu | Niveaux concernés | Forfait annuel |
|---|---------------------|-----------------|
| PETIT MENU (entrée, plat chaud, dessert) | PS, MS, GS, CP, CE1 | 875 € |
| MENU (entrée, plat chaud, dessert) | CE2 à la terminale | 962.50 € |
| PLAT DU JOUR (entrée, plat chaud) | Secondaire | 787.50€ |

Pour une consommation ponctuelle, les tarifs sont les suivants : 5,50 € petit menu, 6.05€ menu, 4,95€ plat du jour.



Ευγένιος Ντελακρού
Lycée Franco-Hellénique

9. Mode de paiement et conditions de règlement

Le règlement des frais du service de restauration est possible :

Par abonnement trimestriel

Le coût des prestations de restauration est établi sous la forme d'un forfait annuel. Celui-ci est ensuite facturé par trimestre. Dans ce cas le règlement est possible dès que la facturation trimestrielle est émise par les services de la DAF, cette facture est disponible dans la plateforme EDUKA, un courriel avertit les familles de son arrivée. Les modalités de règlement de cette facture sont les suivantes :

- **Par carte bancaire (VISA ou MASTERCARD)**

- Par carte bancaire par téléphone ou sur place au LFHED en contactant M. TSELOS au 211.300.91.43.

- **Par carte bancaire directement sur votre espace personnel de la plateforme Eduka selon la procédure suivante :**

- 1- Sur la page d'accueil EDUKA, sélectionner « Portail finances »
- 2- Cliquer sur « paiement en ligne »
- 3- Cliquer sur « montant restant dû » pour régler l'intégralité des frais ou sur « montant libre » si nécessité de fractionner le paiement, ou encore sur régler une échéance ou régler une facture.
- 4- Cliquer sur « payer »
- 5- Cliquer sur « continuer » vous êtes alors rédigé sur la plateforme sécurisée de la banque et entrez vos coordonnées de la même façon que sur tout site de e-commerce

Ce mode de paiement est à privilégier car les sommes versées apparaissent immédiatement sur votre espace personnel

- **Par virement**

ALPHA BANK

Compte n° 138002002001940

SWIFT CODE : CRBAGRAAXX

IBAN : GR0701401380138002002001940

EUROBANK

Compte n° 00260045910200348325

SWIFT CODE : ERBKGRAA

IBAN :
GR0802600450000910200348325

POUR LES VIREMENTS, merci d'indiquer en référence le nom et la classe de l'élève et de télécharger votre reçu bancaire dans votre espace documents de la plateforme EDUKA.



Ευγένιος Ντελακρούά
Lycée Franco-Hellénique

10. Contacts

N'hésitez pas, pour de plus amples informations et suivant vos besoins, à contacter :

Pour les questions de facturation ou de fonctionnement

Lycée Franco-Hellénique Eugène DELACROIX

Mail : secinscriptions@lfh.gr

Site : www.lfh.edu.gr

Les associations de parents avec leur référent sont également à votre disposition :

APE SF : ape@lfh.gr

APE SH : palfh@yahoo.com

APE CPE : cpe.lfhed@gmail.com